

Bonnevaux, le 7 novembre 2014

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2014

Présents : Roseline Boussac, Yves Bové, Frédéric Vidal, Marie-Cécile Chandesris, Bertrand Poincin, Damien Loyal, Eric Dedieu, Victor Matalonga,

Absents : Pascal Perquis, Sabine Hurel, Sébastien Hérard

Secrétaire : Yves Bové

Le compte- rendu du conseil municipal du 07 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES

MODIFICATION BUDGETAIRE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49

« Le Conseil Municipal décide les modifications budgétaires en comptabilité M49, Budget Eau et assainissement 2014 :

Investissement recettes :

1641 Emprunts + 16 480 €

2156/44 Matériel spécifique d'exploitation + 16 480 €

Contre : Frédéric Vidal »

MODIFICATION BUDGETAIRE BUDGET GENERAL, M14

« Le Conseil Municipal décide les modifications budgétaires en comptabilité M14, Budget Général 2014 :

Investissement recettes :

1641 Emprunts - 84 064 €

2131/39 Bâtiments publics - 84 064 €

Contre : Frédéric Vidal »

2. EMPLOI

EMPLOI AGENT ADMINISTRATIF

« Le Conseil Municipal décide de continuer à employer à partir du 17 novembre 2014, pour une durée de 12 mois, un adjoint administratif technique de 2^e classe, catégorie C, à raison de 15 heures par semaine.

L'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 350 indice majoré 327, échelle III, échelon 8 et sera affecté

1

notamment à des travaux administratifs.

Le Conseil Municipal souhaite que sa formation soit à sa charge.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de travail pour le 17 novembre 2014.

Abstention : Eric Dedieu »

3. LOCATION

MISE A DISPOSITION DE TERRAIN

« La Commune de Bonnevaux accepte de mettre à disposition, pour le ramassage du bois mort et des châtaignes, les parcelles :

Section E, N° 896, les Baladounes, VE, CHAT, 14 ares 27 c ares

Section E, N° 897, les Baladounes, VE, 91 ares 88 c ares

Total : 1 ha 06 ares 15 c ares

durant 1 an à Gaëlle Tschumi et Raphaël Tinguely .

La mise à disposition est renouvelable chaque année avec priorité au locataire en place.

Le prix est fixé à 15 € / ha pour un an. »

- Régularisation et création de la piste « Les Sauvages », empiètement sur le terrain de Frédéric Vidal suite à un accord verbal.

L'emprise de la piste sur les parcelles de Frédéric Vidal sera désormais du domaine public en échange de travaux supplémentaires sur ses terrains.

Cet échange sera précisé sur l'acte notarié .

4. TAFTA

« Madame le Maire informe le Conseil Municipal que depuis 2013, des accords de libre échange entre les États Unis et l'Union Européenne : TAFTA (aussi connus sous différentes appellations TAFTA = TTIP = PICI : Trans – Atlantic Free Trade Agreement) sont négociés en dehors du cadre démocratique, par la commission européenne. La société civile et les citoyens sont mis à l'écart, tandis que les multinationales et autres lobbies financiers ont un accès direct aux négociations. Il est inscrit dans le mandat de négociation que l'accord vise à imposer « l'élimination, la réduction ou la prévention de politiques nationales superflues », une remise en cause flagrante de la souveraineté des peuples à établir ses propres lois et ses normes de sécurité sanitaire :

Sécurité alimentaire : Les normes européennes, plus strictes que les normes internationales et américaines (niveaux de pesticides, OGM, bœuf aux hormones, etc.), pourraient être condamnées comme « barrière commerciales illégales ».

Gaz de schiste : La fracturation hydraulique, jusqu'ici interdite en France du fait de ses dangers pour l'environnement, deviendrait un « droit » pour les sociétés pétrolières pouvant exiger des dommages et intérêts des État en cas de refus d'exploitation.

Eau & énergie : Ces biens seraient privatisables. Toute municipalité s'y opposant pourrait être accusé d'entrave à la liberté de commerce, idem pour l'énergie, qu'elle soit fossile, nucléaire ou renouvelable.

Services publics : TAFTA limiterait le pouvoir des États à organiser les services publics tels que : service à la personne, transports routiers, ferroviaires et réduirait les principes d'accès universel et large à ces besoins essentiels au bénéfice d'une privatisation générale.

Après avoir ouï son Maire, le Conseil Municipal :

Article 1 :

2

Demande l'arrêt des négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) dit Grand Marché Transatlantique du fait de l'absence de contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours.

Demande la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TTIP qui représentent une attaque sans précédent contre la démocratie.

Demande l'ouverture d'un débat national sur le GMT et plus généralement sur l'ensemble des accords de libre – échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.

Article 2 :

Décide de se faire connaître en tant que collectivité réclamant un débat national sur le risque de nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales que représenterait la mise en œuvre des accords de libre – échange approuvés par l'Union européenne.

Article 3 :

Décide dès à présent, en tant qu'assemblée élue, d'agir par tous les moyens possibles pour empêcher la mise en œuvre du TTIP et de soutenir toutes les collectivités locales qui s'engageraient dans cet objectif.

Article 4 :

Décide dès lors de déclarer la commune de Bonnevaux « zone hors TTIP ».

5 . QUESTIONS DIVERSES

- Les dernières intempéries ayant causées de sérieux dégâts (route de Nojaret, D320, ... bloquées), Madame le Maire a effectué un contrôle (descriptif de la voirie) en la présence et la participation d'un membre du Conseil Général : Monsieur Jamot.

Descriptif en cours de recensement, et attente d'un dossier de la Préfecture afin d'obtenir d'éventuelles subventions pour la réparation de ces dommages .

Dans l'immédiat des travaux ont déjà été effectués sur la route de Nojaret par l'entreprise Boyer TP et concernant la D320 l'entreprise Laupie est intervenue à hauteur des Thomazes.

La suite des travaux étant prévue lundi 20 octobre pour une durée de trois jours et rétablira l'usage de cette route.

Encore grand merci aux citoyens, citoyennes qui ont œuvré dans l'urgence.

- Agri'Coulis sollicite auprès de la mairie la location du local contigu à la laverie.

Le conseil autorise dans l'immédiat le dépôt de marchandises et prendra des décisions plus précises après réflexion. Suite au prochain conseil.

- Madame le Maire désire commémorer le 11 novembre en raison du centenaire de cet événement et pour honorer la mémoire de nos aïeux.